

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

19 & 21, Avenue Aristide Briand – BP 2202 – 03202 VICHY CEDEX
Tél. : 04-70-96-01-01 - Fax. : 04-70-96-01-02

CONVOCACTION Finale de Ligue/Secteur IDF

Date :	09 MAI 2010		
Nom & Prénom :	BELIN STEPHANE		
N° Licence :	124651H	Club :	BCIDF VIROFLAY

Catégorie :	NATIONAL 1		
Pour tous renseignements :	Olivier TANCREZ	06-08-99-72-28	01-30-48-95-28
Nombres de concurrents :	32 JOUEURS		
lieu de compétition :	LE SHAGHO 3 rue des Entrepreneurs 78450 VILLEPREUX	Tél. :	01-34-62-41-69
Convocation du joueur :	11 H 00		

DISPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

Tenue vestimentaire : Se reporter à l'article 2.6.01 du Code Sportif National

Licence et convocation : Présentation obligatoire au Directeur de jeu

Tout joueur ne respectant pas ces instructions sera interdit de jeu

Forfait à la finale de Secteur 8 POOL :

1^{er} cas : forfait excusé au moins de 72 heures avant la compétition : sans pénalité

2^{ème} cas : forfait excusé à moins de 72 heures avant la compétition, le forfait pour raison de force majeure : hospitalisation, accident de la route et autres, le joueur devra fournir dans les 48 heures les justificatifs de son forfait pour un examen de la commission sportive.

3^{ème} cas : forfait non excusé. Saisie de la commission de discipline.

Le joueur est considéré comme forfait du moment où il ne se présente pas sur le lieu de la compétition.

Ne confondre avec retard.

✂------(à détacher et renvoyer au responsable de secteur)-----

Très important : Dès réception de cette convocation, vous devez détacher et retourner de toute urgence et au plus tard dans les **SOIXANTE DOUZE HEURES** ce coupon signé au Responsable de Secteur.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir le responsable de Secteur par téléphone ou Email

Attention : Le joueur déclarant forfait après signature de ce bordereau d'engagement est passible des sanctions prévues au Code de Discipline Fédéral, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

FINALE NATIONAL 1

Non & Prénom : BELIN STEPHANE

Date d'envoi de la convocation : 05 AVRIL 2010

Confirmation à faire par Internet sur le site de la ligue :

www.lbif.fr

LIGUE : IDF

RESPONSABLE :

Olivier TANCREZ 14, place des Alpes -APPT 102 -
78280 GUYANCOURT - o.tancrez@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

19 & 21, Avenue Aristide Briand – BP 2202 – 03202 VICHY CEDEX
Tél. : 04-70-96-01-01 - Fax. : 04-70-96-01-02

CONVOCACTION Finale de Ligue/Secteur IDF

Date :	09 MAI 2010		
Nom & Prénom :	FRANCIOLI ADRIEN		
N° Licence :	131173D	Club :	BCIDF VIROFLAY

Catégorie :	NATIONAL 1		
Pour tous renseignements :	Olivier TANCREZ 06-08-99-72-28	01-30-48-95-28	
Nombres de concurrents :	32 JOUEURS		
lieu de compétition :	LE SHAGHO 3 rue des Entrepreneurs 78450 VILLEPREUX	Tél. :	01-34-62-41-69
		Fax. :	
Convocation du joueur :	11 H 00		

DISPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

Tenue vestimentaire : Se reporter à l'article 2.6.01 du Code Sportif National

Licence et convocation : Présentation obligatoire au Directeur de jeu

Tout joueur ne respectant pas ces instructions sera interdit de jeu

Forfait à la finale de Secteur 8 POOL :

1^{er} cas : forfait excusé au moins de 72 heures avant la compétition : sans pénalité

2^{ème} cas : forfait excusé à moins de 72 heures avant la compétition, le forfait pour raison de force majeure : hospitalisation, accident de la route et autres, le joueur devra fournir dans les 48 heures les justificatifs de son forfait pour un examen de la commission sportive.

3^{ème} cas : forfait non excusé. Saisie de la commission de discipline.

Le joueur est considéré comme forfait du moment où il ne se présente pas sur le lieu de la compétition.

Ne confondre avec retard.

✂------(à détacher et renvoyer au responsable de secteur)-----

Très important : Dès réception de cette convocation, vous devez détacher et retourner de toute urgence et au plus tard dans les **SOIXANTE DOUZE HEURES** ce coupon signé au Responsable de Secteur.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir le responsable de Secteur par téléphone ou Email

Attention : Le joueur déclarant forfait après signature de ce bordereau d'engagement est passible des sanctions prévues au Code de Discipline Fédéral, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

FINALE NATIONAL 1

Non & Prénom : FRANCIOU ADRIEN

Date d'envoi de la convocation : 05 AVRIL 2010

Confirmation à faire par Internet sur le site de la ligue :

www.lbif.fr

LIGUE : IDF

RESPONSABLE :

Olivier TANCREZ 14, place des Alpes -APPT 102 -
78280 GUYANCOURT - o.tancrez@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

19 & 21, Avenue Aristide Briand – BP 2202 – 03202 VICHY CEDEX
Tél. : 04-70-96-01-01 - Fax. : 04-70-96-01-02

CONVOCACTION Finale de Ligue/Secteur IDF

Date :	09 MAI 2010		
Nom & Prénom :	GRANDEMANGE NICOLAS		
N° Licence :	126992I	Club :	BCIDF VIROFLAY

Catégorie :	NATIONAL 1		
Pour tous renseignements :	Olivier TANCREZ	06-08-99-72-28	01-30-48-95-28
Nombres de concurrents :	32 JOUEURS		
lieu de compétition :	LE SHAGHO 3 rue des Entrepreneurs 78450 VILLEPREUX	Tél. :	01-34-62-41-69
		Fax. :	
Convocation du joueur :	11 H 00		

DISPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

Tenue vestimentaire : Se reporter à l'article 2.6.01 du Code Sportif National

Licence et convocation : Présentation obligatoire au Directeur de jeu

Tout joueur ne respectant pas ces instructions sera interdit de jeu

Forfait à la finale de Secteur 8 POOL :

1^{er} cas : forfait excusé au moins de 72 heures avant la compétition : sans pénalité

2^{ème} cas : forfait excusé à moins de 72 heures avant la compétition, le forfait pour raison de force majeure : hospitalisation, accident de la route et autres, le joueur devra fournir dans les 48 heures les justificatifs de son forfait pour un examen de la commission sportive.

3^{ème} cas : forfait non excusé. Saisie de la commission de discipline.

Le joueur est considéré comme forfait du moment où il ne se présente pas sur le lieu de la compétition.

Ne confondre avec retard.

✂------(à détacher et renvoyer au responsable de secteur)-----

Très important : Dès réception de cette convocation, vous devez détacher et retourner de toute urgence et au plus tard dans les **SOIXANTE DOUZE HEURES** ce coupon signé au Responsable de Secteur.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir le responsable de Secteur par téléphone ou Email

Attention : Le joueur déclarant forfait après signature de ce bordereau d'engagement est passible des sanctions prévues au Code de Discipline Fédéral, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

FINALE NATIONAL 1

Non & Prénom : GRANDEMANGE NICOLAS

Date d'envoi de la convocation : 05 AVRIL 2010

Confirmation à faire par Internet sur le site de la ligue :

www.lbif.fr

LIGUE : IDF

RESPONSABLE :

Olivier TANCREZ 14, place des Alpes -APPT 102 -
78280 GUYANCOURT - o.tancrez@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

19 & 21, Avenue Aristide Briand – BP 2202 – 03202 VICHY CEDEX
Tél. : 04-70-96-01-01 - Fax. : 04-70-96-01-02

CONVOCACTION Finale de Ligue/Secteur IDF

Date :	09 MAI 2010		
Nom & Prénom :	MAUBOUSSIN GERALD		
N° Licence :	1290981	Club :	BCIDF VIROFLAY

Catégorie :	NATIONAL 1		
Pour tous renseignements :	Olivier TANCREZ	06-08-99-72-28	01-30-48-95-28
Nombres de concurrents :	32 JOUEURS		
lieu de compétition :	LE SHAGHO 3 rue des Entrepreneurs 78450 VILLEPREUX	Tél. :	01-34-62-41-69
		Fax. :	
Convocation du joueur :	11 H 00		

DISPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

Tenue vestimentaire : Se reporter à l'article 2.6.01 du Code Sportif National

Licence et convocation : Présentation obligatoire au Directeur de jeu

Tout joueur ne respectant pas ces instructions sera interdit de jeu

Forfait à la finale de Secteur 8 POOL :

1^{er} cas : forfait excusé au moins de 72 heures avant la compétition : sans pénalité

2^{ème} cas : forfait excusé à moins de 72 heures avant la compétition, le forfait pour raison de force majeure : hospitalisation, accident de la route et autres, le joueur devra fournir dans les 48 heures les justificatifs de son forfait pour un examen de la commission sportive.

3^{ème} cas : forfait non excusé. Saisie de la commission de discipline.

Le joueur est considéré comme forfait du moment où il ne se présente pas sur le lieu de la compétition.

Ne confondre avec retard.

✂------(à détacher et renvoyer au responsable de secteur)-----

Très important : Dès réception de cette convocation, vous devez détacher et retourner de toute urgence et au plus tard dans les **SOIXANTE DOUZE HEURES** ce coupon signé au Responsable de Secteur.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir le responsable de Secteur par téléphone ou Email

Attention : Le joueur déclarant forfait après signature de ce bordereau d'engagement est passible des sanctions prévues au Code de Discipline Fédéral, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

FINALE NATIONAL 1

Non & Prénom : MAUBOUSSIN GERALD

Date d'envoi de la convocation : 05 AVRIL 2010

Confirmation à faire par Internet sur le site de la ligue :

www.lbif.fr

LIGUE : IDF

RESPONSABLE :

Olivier TANCREZ 14, place des Alpes -APPT 102 -
78280 GUYANCOURT - o.tancrez@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

19 & 21, Avenue Aristide Briand – BP 2202 – 03202 VICHY CEDEX
Tél. : 04-70-96-01-01 - Fax. : 04-70-96-01-02

CONVOCACTION Finale de Ligue/Secteur IDF

Date :	09 MAI 2010		
Nom & Prénom :	PINTO PAULO		
N° Licence :	013944I	Club :	BCIDF VIROFLAY

Catégorie :	NATIONAL 1		
Pour tous renseignements :	Olivier TANCREZ	06-08-99-72-28	01-30-48-95-28
Nombres de concurrents :	32 JOUEURS		
lieu de compétition :	LE SHAGHO 3 rue des Entrepreneurs 78450 VILLEPREUX	Tél. :	01-34-62-41-69
Convocation du joueur :	11 H 00		

DISPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

Tenue vestimentaire : Se reporter à l'article 2.6.01 du Code Sportif National

Licence et convocation : Présentation obligatoire au Directeur de jeu

Tout joueur ne respectant pas ces instructions sera interdit de jeu

Forfait à la finale de Secteur 8 POOL :

1^{er} cas : forfait excusé au moins de 72 heures avant la compétition : sans pénalité

2^{ème} cas : forfait excusé à moins de 72 heures avant la compétition, le forfait pour raison de force majeure : hospitalisation, accident de la route et autres, le joueur devra fournir dans les 48 heures les justificatifs de son forfait pour un examen de la commission sportive.

3^{ème} cas : forfait non excusé. Saisie de la commission de discipline.

Le joueur est considéré comme forfait du moment où il ne se présente pas sur le lieu de la compétition.

Ne confondre avec retard.

✂----- (à détacher et renvoyer au responsable de secteur) -----

Très important : Dès réception de cette convocation, vous devez détacher et retourner de toute urgence et au plus tard dans les **SOIXANTE DOUZE HEURES** ce coupon signé au Responsable de Secteur.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir le responsable de Secteur par téléphone ou Email

Attention : Le joueur déclarant forfait après signature de ce bordereau d'engagement est passible des sanctions prévues au Code de Discipline Fédéral, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

FINALE NATIONAL 1

Non & Prénom : PINTO PAULO

Date d'envoi de la convocation : 05 AVRIL 2010

Confirmation à faire par Internet sur le site de la ligue :

www.lbif.fr

LIGUE : IDF

RESPONSABLE :

Olivier TANCREZ 14, place des Alpes -APPT 102 -
78280 GUYANCOURT - o.tancrez@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

19 & 21, Avenue Aristide Briand – BP 2202 – 03202 VICHY CEDEX
Tél. : 04-70-96-01-01 - Fax. : 04-70-96-01-02

CONVOCACTION Finale de Ligue/Secteur IDF

Date :	09 MAI 2010		
Nom & Prénom :	ROUILLE ANTHONY		
N° Licence :	108069N	Club :	BCIDF VIROFLAY

Catégorie :	NATIONAL 1		
Pour tous renseignements :	Olivier TANCREZ	06-08-99-72-28	01-30-48-95-28
Nombres de concurrents :	32 JOUEURS		
lieu de compétition :	LE SHAGHO 3 rue des Entrepreneurs 78450 VILLEPREUX	Tél. :	01-34-62-41-69
Convocation du joueur :	11 H 00		

DISPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

Tenue vestimentaire : Se reporter à l'article 2.6.01 du Code Sportif National

Licence et convocation : Présentation obligatoire au Directeur de jeu

Tout joueur ne respectant pas ces instructions sera interdit de jeu

Forfait à la finale de Secteur 8 POOL :

1^{er} cas : forfait excusé au moins de 72 heures avant la compétition : sans pénalité

2^{ème} cas : forfait excusé à moins de 72 heures avant la compétition, le forfait pour raison de force majeure : hospitalisation, accident de la route et autres, le joueur devra fournir dans les 48 heures les justificatifs de son forfait pour un examen de la commission sportive.

3^{ème} cas : forfait non excusé. Saisie de la commission de discipline.

Le joueur est considéré comme forfait du moment où il ne se présente pas sur le lieu de la compétition.

Ne confondre avec retard.

✂------(à détacher et renvoyer au responsable de secteur)-----

Très important : Dès réception de cette convocation, vous devez détacher et retourner de toute urgence et au plus tard dans les **SOIXANTE DOUZE HEURES** ce coupon signé au Responsable de Secteur.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir le responsable de Secteur par téléphone ou Email

Attention : Le joueur déclarant forfait après signature de ce bordereau d'engagement est passible des sanctions prévues au Code de Discipline Fédéral, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

FINALE NATIONAL 1

Non & Prénom : ROUILLE ANTHONY

Date d'envoi de la convocation : 05 AVRIL 2010

Confirmation à faire par Internet sur le site de la ligue :

www.lbif.fr

LIGUE : IDF

RESPONSABLE :

Olivier TANCREZ 14, place des Alpes -APPT 102 -
78280 GUYANCOURT - o.tancrez@wanadoo.fr

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

19 & 21, Avenue Aristide Briand – BP 2202 – 03202 VICHY CEDEX
Tél. : 04-70-96-01-01 - Fax. : 04-70-96-01-02

CONVOCAATION Finale de Ligue/Secteur IDF

Date :	09 MAI 2010		
Nom & Prénom :	TANCREZ OLIVIER		
N° Licence :	105958I	Club :	BCIDF VIROFLAY

Catégorie :	NATIONAL 1		
Pour tous renseignements :	Olivier TANCREZ	06-08-99-72-28	01-30-48-95-28
Nombres de concurrents :	32 JOUEURS		
lieu de compétition :	LE SHAGHO 3 rue des Entrepreneurs 78450 VILLEPREUX	Tél. : Fax. :	01-34-62-41-69
Convocation du joueur :	11 H 00		

DISPOSITIONS CIRCONSTANCIELLES

Tenue vestimentaire : Se reporter à l'article 2.6.01 du Code Sportif National

Licence et convocation : Présentation obligatoire au Directeur de jeu

Tout joueur ne respectant pas ces instructions sera interdit de jeu

Forfait à la finale de Secteur 8 POOL :

1^{er} cas : forfait excusé au moins de 72 heures avant la compétition : sans pénalité

2^{ème} cas : forfait excusé à moins de 72 heures avant la compétition, le forfait pour raison de force majeure : hospitalisation, accident de la route et autres, le joueur devra fournir dans les 48 heures les justificatifs de son forfait pour un examen de la commission sportive.

3^{ème} cas : forfait non excusé. Saisie de la commission de discipline.

Le joueur est considéré comme forfait du moment où il ne se présente pas sur le lieu de la compétition.

Ne confondre avec retard.

✂------(à détacher et renvoyer au responsable de secteur)-----

Très important : Dès réception de cette convocation, vous devez détacher et retourner de toute urgence et au plus tard dans les **SOIXANTE DOUZE HEURES** ce coupon signé au Responsable de Secteur.

En cas d'empêchement, veuillez prévenir le responsable de Secteur par téléphone ou Email

Attention : Le joueur déclarant forfait après signature de ce bordereau d'engagement est passible des sanctions prévues au Code de Discipline Fédéral, sauf cas de force majeure dûment prouvé.

FINALE NATIONAL 1

Non & Prénom : TANCREZ OLIVIER

Date d'envoi de la convocation : 05 AVRIL 2010

Confirmation à faire par Internet sur le site de la ligue :

www.lbif.fr

LIGUE : IDF

RESPONSABLE :

Olivier TANCREZ 14, place des Alpes -APPT 102 -
78280 GUYANCOURT - o.tancrez@wanadoo.fr